



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2012

La séance est ouverte à 10 h 00

Conformément aux statuts, le total des voix représentant l'assemblée générale du comité départemental d'escrime du Puy-de-Dôme atteint 24 sur les 37 possibles.

Le quorum (1/4 de la totalité des voix possibles) est atteint.

Les délibérations peuvent être prises.

Point 1 : Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 15 septembre 2012.

Le compte-rendu de l'AG 2012 adopté à l'unanimité

Point 2 : Intervention du Président.

Le président regrette le peu de représentation dans l'assemblée (11 présents au total).

Cette assemblée générale a été provoquée par l'ensemble des membres du comité directeur.

Objectifs de cette assemblée :

- Faire un point précis sur les travaux qui ont été engagés depuis le mois de septembre.
- Présenter les comptes et les diverses modifications de fonctionnement que l'on souhaite entreprendre. Dans ce but là, il a semblé indispensable de replacer l'escrimeur au centre de notre « fonctionnement ». L'ensemble des membres du comité a discuté, et le président a, personnellement rencontré, des enseignants, des dirigeants, des parents, des élus de la ligue, de la fédération, des élus politiques, des responsables territoriaux pour leur présenter le projet et avoir leur avis.
- Les membres du comité directeur ont participé à l'élaboration du projet, chacun à son niveau.
- Présentation des travaux en cours et qui verront le jour d'ici quelques semaines.
- Organisation du critérium départemental qui doit se dérouler les 25 et 26 mai 2013 à Chamalières organisé par le comité départemental. A l'occasion de cet événement sera greffé une journée de formation d'arbitres départementaux ainsi qu'une évaluation le 26 pour ces mêmes arbitres.

Les projets en cours d'études sont :

a) Formations des animateurs fédéraux : Pour respecter la politique de la ligue, le CDE 63 s'impliquera au niveau de la formation des animateurs. La ligue restant l'organisme validant les formations et l'attribution des diplômes. Pour diminuer les coûts liés aux déplacements et à l'hébergement et nourriture, il a été décidé que les formations soient organisées au niveau des départements. Cette décision nécessite la prise en compte de dépenses nouvelles telles que : rémunération des formateurs, remboursement des frais de déplacements, fournitures pédagogiques, réalisation de documents de soutien, diminution du coût de formation pour les candidats et les clubs.

Cette démarche rentre dans le cadre du projet éducatif du comité départemental sur 4 ans :

- Responsabilisation de l'adolescent en matière d'encadrement.
- Encadrement des plus jeunes au sein du club
- Développement de clubs dans le département (à moyen terme).

Le montant demandé aux stagiaires entrant en formation sera de 50,00 € / stagiaire.

b) Formations des arbitres départementaux et régionaux : La formation des arbitres départementaux incombe aux comités départementaux. Le CDE 63 est organisateurs des « journées nationales d'arbitrage (JNA) au mois de juin et au mois de septembre. Ces tests écrits sont les points de départ de la formation des arbitres départementaux.

La formation est assurée lors de deux journées de formation et lors des situations d'arbitrage en animations départementales et compétitions de niveaux. Ces formations s'effectuent aux trois armes.



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

A l'issue de leur formation, les arbitres sont déclarés « aptes » ou « ajournés » pour poursuivre vers le niveau régional. Les arbitres seront équipés du matériel d'arbitrage après réussite à l'examen.

- Participation club / stagiaires pour la formation = 25,00 €
- Pour répondre également à la diminution des dépenses en matière de déplacements et de frais divers, la ligue d'escrime d'Auvergne a proposé aux comités départementaux d'assurer la formation des arbitres régionaux au niveau des départements pour au moins une journée. Nous sommes des partenaires de la ligue, comme nous sommes des partenaires des clubs. Il s'agit bien là, une nouvelle fois d'utiliser les compétences de nos enseignants. La plupart d'entre eux sont des professionnels à part entière et la concertation avec les clubs est nécessaire pour connaître à la fois la disponibilité des enseignants, la volonté des employeurs de bien vouloir adhérer au projet pour que tous soient impliqués pour répondre au développement de l'escrime dans le département. Sans la complicité des dirigeants et des enseignants, on ne rencontre que des difficultés pour le développement de l'escrime au sein des clubs et des structures départementales et régionales.

Information : Après avoir réussi la qualification départementale d'arbitre, le CDE 63 offrirait un ensemble composé de pesons, chronomètre, pige (épée), cartons et banane aux lauréats. A charge pour l'arbitre de l'utiliser et de conserver précieusement ce matériel. Ceci impliquerait qu'il n'y aurait plus ou peu de préoccupation, de la part des clubs, pour le matériel des arbitres lors de l'organisation de compétitions. Le matériel d'arbitrage du CDE 63 disparaît régulièrement lors de prêt pour les organisations.

Le montant de la formation des arbitres départementaux et régionaux sera de 25 € par arbitre. Les clubs peuvent, dans le cadre de la formation solliciter le conseil général pour obtenir une subvention d'un montant maximum de 300,00 €.

- c) Refonte du « logo » du CDE 63 :** Un projet de réforme du logo du CDE 63 est à l'étude. Monsieur BARRES a la charge de proposer un cahier des charges pour un « concours » de réalisation. Cette réalisation sera proposée à tous les licenciés et leurs proches...une éventuelle sollicitation d'une école de graphisme pourra être faite. La proposition retenue sera récompensée.

d) Animations des jeunes :

La rencontre c'est l'apprentissage et la mise en situation de la vie en club et en collectivité.

C'est permettre aux plus grands du club de s'investir (arbitrage, accompagnement) et de connaître leurs cadets.

C'est également la mise en place de matériel pédagogique ou / et spécifique conséquent.

Un constat peut-être fait par rapport aux effectifs des catégories de moustiques à benjamins.

- Au niveau départemental (au 5 avril 2013), les effectifs sont les suivants :
 - . Moustiques = 25 / poussins = 76 / Pupilles = 67 / Benjamins = 57 (garçons et filles confondus.
- Pour la ligue,
 - . Moustiques = 39 / Poussins = 182 / Pupilles = 154 / benjamins = 114.

Un point sur les effectifs participant aux diverses compétitions et tournois qui ont été organisés pour ces catégories au niveau départemental et régional a été réalisé. On peut constater que moins du 1/3 des effectifs (pour rester optimiste) des petites catégories a participé aux diverses rencontres que ce soit sur le plan régional ou départemental. Ce constat nous a amené à proposer une nouvelle forme d'animations valorisant l'acquisition d'expérience à travers la mise en place de formules adaptées aux jeunes.

Pour avoir consulté des pratiques au profit des jeunes catégories dans d'autres sports (rugby, handball, judo,...) les rencontres ne correspondent absolument pas à celles des épreuves officielles des catégories supérieures type championnat de France ou coupe du monde.

Le développement de l'enfant escrimeur à travers la pratique de l'escrime doit être respecté.



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

Interventions des membres de l'assemblée

1. Âge des jeunes qui encadreraient les petits lors des animations.

- L'entrée en formation d'animateur est effective à partir de 16 ans.

Actuellement, un club Auvergnat a mis en place une forme de prolongation des blasons. Il s'agit de catégories « mini-maîtres ». Ce système permet faire prendre conscience aux jeunes sur leurs capacités à encadrer, voire animer, voire enseigner des bases en étant responsabilisé auprès de leurs benjamins.

Initier les 14 ans à prendre des responsabilités pédagogiques de base et d'encadrement lors des animations serait bénéfique pour eux, pour le club et pour leur avenir dans l'escrime.

2. **Organisation du Tournoi de Noël** : Cette animations a pour objectif de permettre à tout les escrimeurs, les dirigeants, les enseignants, les parents de se rencontrer en un même lieu, au même moment dans le cadre d'une manifestation particulière. La formule serait semblable à celle du Tournoi des Volcans organisé par VOLVIC.

Le problème est soulevé par rapport au calendrier qui est surchargé. Le tournoi de Noël sera placé au moment où cela posera le moins de problèmes.

3. Des observations sont faites à propos :

- De plus en plus de parents confient leur(s) enfants comme ils pourraient le(s) confier à une garderie. Ainsi, ils deviennent « consommateur », ils ne s'investissent pas au sein du club, ils ne se déplacent pas dans les animations proposées.
- Problème récurrent du temps d'attente sur les tournois (entre trois et quatre heures parfois après la sortie des poules pour rentrer dans les phases éliminatoires et ce, dans la plupart des clubs organisateurs.

Escrime Loisirs : L'activité doit pouvoir permettre à ceux qui souhaitent faire une activité physique en escrime, de pouvoir se retrouver au sein d'une salle du département. L'encadrement est assuré par un ou deux enseignants. Le but est d'utiliser les structures existantes, le dimanche matin avec rencontres ponctuelles couronnées par une sorte de buffet-repas. Les participants uniquement à la rencontre, paieraient 5€ et ceux au repas 8€. Activité à mettre en place après avoir pris contact avec les présidents des clubs. Cette politique comportera :

- L'encouragement à la pratique physique au sein du comité départemental du Puy de Dôme ;
- Le renforcement de l'offre de pratiques de loisir, y compris pour les personnes en situation de handicap ;
- La rencontre des pratiquants lors d'animation simples et conviviales basées sur l'activité physique (assauts) mais aussi sur une évolution technique (courtes leçons individuelles et conseils).
- La convivialité à l'issue de l'animation autour d'un buffet léger.

Point 3 : Etat des finances présenté par le Trésorier.

Monsieur Thierry KERGUÉLIN Trésorier fait un point général sur les comptes de l'année 2012.

Il indique que Le CDE 63 fonctionne sur la cotisation des clubs, la location du matériel, la subvention du CNDS et la subvention du Conseil Général. La principale ressource est celle du CNDS.

Le compte de résultat présente un déficit de 1496,58 €.

- Ce déficit est dû principalement à l'organisation du stage de Saugues qui a regroupé 27 enfants dont 10 du département de l'Allier. Le CDE 63 a pris en compte la part restante à régler que ce soir pour les licenciés du département et pour ceux de l'Allier.
- Cinq enseignants ont assuré l'encadrement de ce stage. La dépense les concernant représente le montant de leur intervention durant 4 jours ainsi que leur frais de déplacement. Le président fait



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

remarquer que dans le cadre des centres de vacances et de loisirs, le quota cadre par enfants est de 1 pour 8... Pour Saugues, le quota a été de 1 pour 5,4.

Le cumul de ces deux observations justifie largement le déficit occasionné.

Question relative au stage de Saugues : Le stage ne sera pas reconduit pour la saison prochaine. Nous avons estimé, devant l'insuccès constaté pour la saison précédente et celle en cours que cette opération ne concernait que trop peu de jeunes. L'objectif du Comité directeur est de pouvoir assurer un développement de l'escrime pour le plus grand nombre des licenciés et pour tous les clubs du département.

Etat actuel des comptes :

- 4287,75 € sur le compte courant
- 2598,43 sur le livret A.

Le rapport financier est voté : Il est approuvé à l'unanimité.

Le trésorier précise que le CDE 63 utilise le logiciel « facilcompta » du CDOS. Le logiciel est hébergé par le CDOS et il est utilisable par internet. C'est un avantage non négligeable, puisque les comptes sont visibles par les personnes autorisées d'accès (login et identifiant).

Le logiciel est très facile d'emploi. Il nécessite une courte formation de quelques heures (2 à 3). Le CDOS assure son évolution.

L'avantage est que les successeurs au niveau trésorerie pourront prendre le relais sans difficulté. Il n'y aura pas de recherches à faire ou de matériel à acheter. Le président le recommande vivement aux clubs.

Point 4 : Présentation du plan de développement du comité pour la période de 2013 à 2017

Le plan de développement fait l'objet d'un document qui vous a été adressé. Le plan de développement est un plan éducatif et sportif mis en place pour une période de quatre ans.

Des objectifs sont fixés intermédiaires et finaux permettant à l'association « CDE 63 » de mettre en place des moyens pour les atteindre.

L'objectif de ce plan est bien de permettre à l'escrimeur d'évoluer en priorité dans la pratique physique de l'escrime. C'est aussi lui donner des éléments qui lui permettront de faire des choix tout en restant au cœur de l'escrime.

Point 5 : Etat des candidatures aux postes vacants du comité directeur (6 postes à pourvoir).

6 postes étaient à pourvoir. Aucune candidature n'a été déposée.

Me Bellanger a démissionné du comité pour divergences de vue avec le reste du CDE 63 et la ligue d'escrime d'Auvergne.

Point 6 : Élection des membres pour les postes vacants du comité directeur.

Pas d'élection.

Un nouvel appel à candidature sera organisé avant la prochaine assemblée générale.

Point 7 : Vote pour le montant de la cotisation départementale.

En 2011, la cotisation des clubs est passée de 3,20 € à 3,50 €. A l'assemblée générale de juin 2012, il a été décidé de maintenir cette cotisation à 3,50 €. Pour cette année, le comité directeur propose une augmentation de la cotisation à 4,00 €.

Cette augmentation de 0,50 € est motivée par l'ensemble des actions que le comité départemental à l'intention de réaliser en matière de formation, d'animation, de rémunération des cadres intervenants dans la formation et lors des animations, récompenses pour les épreuves d'animation, prise en charge



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

totale de l'animation de Noël par le CDE 63 pour l'organisateur, mise en place des aides à l'organisation pour les organisateurs d'épreuves départementales.

Vote pour la cotisation des clubs : « 4€ » décision adoptée à l'unanimité.

Aucune question diverse n'ayant été reçue, l'assemblée générale ordinaire est levée à 11h35

La secrétaire générale
Elisabeth ESNAULT

Le Président
Jean-Paul HERVE